



Contenu du programme

Formation du 18 septembre 2020

La Protection Sociale de l'Etude, de l'AJMJ ainsi que de ses associés, comment optimiser sa situation sociale et fiscale ?

Thème

La protection sociale du dirigeant
(en lien avec la CAVOM) et de l'office

L'objectif global de la formation

Comprendre, appréhender, mesurer
les risques et les opportunités liés
à l'environnement social des AJMJ
et de leurs salariés. Apporter des
clés de lecture de compréhension
de leur environnement afin
d'identifier de nouvelles
opportunités sociales et fiscales.

L'objectif de la formation est donc de :

1. de permettre aux AJMJ
indépendants, de comprendre
leur régime obligatoire la CAVOM ;
leurs droits , leurs cotisations tout
mesurant les risques associés face
aux aléas de la vie (décès, invalidité,
arrêt de travail, retraite) pour eux
et leurs associés
2. de mettre en conformité légales
les contrats de prévoyance et de
santé collectives pour leurs salariés
3. de connaître toutes les solutions
d'assurance pour optimiser

et dynamiser la protection sociale
des salariés et les avantages
fiscaux pour l'étude : Épargne
Salariale, Retraite supplémentaire
83, Indemnités de Fin de Carrière

Les objectifs pédagogiques

- Connaître le fonctionnement
global de la CAVOM
- Connaître les obligations légales
assurantielles de l'employeur envers
ses salariés en santé et prévoyance
en lien avec la convention collective
- Connaître les avantages fiscaux
des solutions d'assurance collective
de personne en santé, prévoyance,
épargne, et retraite
- Etre en capacité de mesurer,
d'identifier les risques mais aussi
les opportunités légales
et financières pour l'étude, l'AJMJ
et les salariés

Le public concerné AJ / MJ seulement

Les prérequis

AJMJ :

- Connaissance de la classe de cotisation et le montant des cotisations de la CAVOM
- Connaissance des contrats individuels de prévoyance et de retraite Madelin avec les garanties associées
- Connaissance des statuts de l'office et du règlement intérieur le cas échéant (« Article 23 » Solidarité des associés)

Office :

- Connaissance du nombre de salariés avec la répartition cadre / non cadre avec la rémunération
- Connaissance de contrats d'épargne salariale, Retraite supplémentaire article 83, Indemnités de Fin de Carrière si existants
- Connaissance du montant global des primes versées aux salariés en fin d'année (en prenant en compte la cotisation patronale)

Les méthodes et moyens pédagogiques

La formation est basée sur une présentation PowerPoint en deux parties :

- La protection sociale des AJMJ
- La protection sociale des salariés

Les modalités évaluation

Échange constructif avec une rencontre prévue en office
Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis à chaque participant

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

Le contenu détaillé de la formation (4h30)

1ère partie / La protection sociale de l'AJMJ (2h)

- La CAVOM : cotisations, garanties, obligations
- Le Madelin – le fonctionnement et l'intérêt fiscal
- Les associés ; la solidarité définie dans les statuts et/ou règlement intérieur de l'étude
- Réalisation Bilan Social et Retraite

2ème partie / La protection sociale des salariés (2h)

1. Santé et Prévoyance Collective : obligations légales et mise en conformité des contrats

Quels sont les salariés concernés par la Santé et la Prévoyance ? Cadre et on cadre ? Que définit la CCN ? Suis-je conforme à la Loi ? Quels sont les risques de non mise en conformité ?

- Mes DUEs (Décision Unilatérale de l'Entreprise) sont-elles à jour ?
- Mes salariés en prévoyance ont-ils tous remplis la bénéficiaire en cas de décès ?

2. Epargne Salariale/IFC/Retraite Supplémentaire Article 83

- Quels sont les différents dispositifs afin de dynamiser et d'améliorer la rémunération des salariés ?
- IFC : Qui est concerné, les avantages fiscaux pour l'office ? Comment se prémunir contre les indemnités de fin de carrière ? Que prévoit la CCN ?
- Epargne salariale : Qui est concerné, les avantages fiscaux pour le salarié et l'AJMJ
- Retraite supplémentaire Art.83 : Qui est concerné ?

3ème partie / Echange / Rencontre (30mn)

- Echange
- Planification d'intervention en office

**La qualité précise
du formateur**

Victor GIROUD

Agent Général exclusif AXA
Prévoyance et Patrimoine

Le nombre de participants

20

Le montant du coût / jour

AJ / MJ 300€.

Lieu

Centre de formation du CNAISMJ
336/340 rue Saint Honoré
75001 Paris

A noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé